

Siège

135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse Cedex 5 - France

www.latecoere.aero

Dernière mise à jour : 16 mars 2020 / Last update 16 March 2020

Bonnes pratiques informatiques liées au télétravail

Le recours massif au télétravail représente une consommation des ressources informatiques plus importante qu'à l'accoutumée, il faut donc privilégier les usages économes afin de garantir le maintien de l'activité et de la production.

Quelques précautions de bon sens doivent être prises pour permettre à tous les utilisateurs de bénéficier des conditions de travail à distance les plus efficaces :

- Éviter autant que possible les conférences vidéos, les partages d'écran et la navigation Internet non nécessaire au maintien de l'activité professionnelle.
- Privilégier les réunions téléphoniques – depuis les téléphones portables entreprises pour ceux qui en sont dotés – ou à défaut les réunions Skype se limitant à la messagerie instantanée.
- Travailler au maximum en mode déconnecté (vous pouvez préparer vos emails en mode déconnecté : ils seront envoyés dès que la connexion sera établie)
- Si vous ne parvenez pas à vous connecter à distance, contactez votre support informatique.
- Si votre PC ne fonctionne plus, validez avec votre manager si vous pouvez revenir sur site pour travailler sur un PC fixe.

Pour signaler tout dysfonctionnement ou effectuer une demande, veuillez utiliser l'application des DI. En cas d'incapacité à créer une nouvelle DI, et dans ce cas uniquement, nous vous invitons à laisser un message sur la boîte vocale (indiquez votre numéro de rappel) du 05 67 92 1111. Un technicien vous rappellera dans l'heure.

La page www.latecoere.aero/information vous permet d'accéder aux informations et aux consignes générales même sans connexion distante, depuis n'importe quel ordinateur ou smartphone connecté à internet.

A l'exception du PC portable, de son chargeur, du casque audio et de la souris, aucun matériel habituellement affecté au poste de travail ne peut être « déménagé » au domicile.

Il doit être rappelé qu'aucun outil non validé par la DSI ne peut être utilisé pour pallier aux restrictions de communication : les messageries instantanées publiques telles que WhatsApp, les plateformes d'échange de fichier telles que Dropbox et les messageries personnelles (Gmail et consors) restent strictement interdites d'usage.

DSI de Latécoère

IT best practices for teleworking

The massive use of telework represents a higher than usual consumption of IT resources, it is therefore necessary to favor economical uses in order to guarantee the maintenance of activity and production.

A few common sense precautions should be taken to allow all users to benefit from the most efficient remote working conditions:

- Avoid video conferences, screen sharing and internet browsing not necessary to maintain professional activity as much as possible.

- Favor telephone meetings - from corporate mobile phones for those who have them - or failing that, Skype meetings limited to instant messaging.
- Work as much as possible in offline mode (you can prepare your emails in offline mode: they will be sent as soon as the connection is established)
- If you cannot connect remotely, contact your IT support.
- If your PC no longer works, confirm with your manager if you can return to the site to work on a fixed PC.

To report a malfunction or make a request, please use the DI application.

If you are unable to create a new DI, and in this case only, we invite you to leave a message on the voice mailbox (indicate your callback number) on 05 67 92 1111. A technician will call you back within the hour.

The www.latecoere.aero/information page allows you to access information and general instructions even without a remote connection, from any computer or smartphone connected to the Internet.

With the exception of the laptop, its charger, headphones and mouse, no material usually assigned to the workstation can be "moved" to home.

Please note that no tool not validated by the IT department can be used to overcome communication restrictions: public instant messaging such as WhatsApp, file exchange platforms such as Dropbox and personal messaging (Gmail and others) are strictly prohibited from use.

Latécoère IT department